

Réponses aux questions des opérateurs économiques

Maintenance des ascenseurs, monte-charges, EPMR et PFE pour les services et opérateurs de l'État et les établissements publics en région Hauts-de-France

Accord cadre mono-attributaire à bons de commandes
Appel d'offre ouvert

Référence de consultation : PFRA-HDF-2026-ASCENSEURS

Question 1 : 30/09/2026 11:11

Bonjour En tant que prestataire en place sur le lot 3, devons-nous effectuer les visites obligatoires? sur ce même lot? Nous vous remercions pour votre retour Cordialement

Réponse 1 :

La visite sur site prévu à l'article 8 du RC revêt un caractère obligatoire pour l'ensemble des candidats, sans distinction.

Pour le respect du principe de l'égalité de traitement entre les candidats, vous devez participer à ces visites obligatoires. En conséquence, la circonstance que votre société soit l'actuel titulaire du marché, ne la dispense pas de l'obligation de visite prévue à l'article 8 du RC.

Nous vous invitons donc à prendre rendez-vous avec les responsables des sites concernés, selon les modalités indiquées à l'article 8 du règlement de la consultation.

Il est rappelé que les modalités et exigences prévues par le RC s'appliquent de manière identique à l'ensemble des candidats.